

MODALITES SELECTIONS PISTE 2017



1. Le Conseiller Technique et Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en concertation avec les membres de l'Equipe Technique Régionale en charge de la Piste.
2. Les athlètes ayant satisfait aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Bourgogne Franche-Comté (BFC).
3. Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe BFC. Il sera pris en compte les capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, les qualités spécifiques du sportif, l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable.
4. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection
5. Aucune sélection prononcée n'est définitive, la sélection reste subordonnée à la conformité de la préparation définie par le CTS et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte national.
6. Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimums la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).
7. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.
8. Si le nombre d'athlètes sélectionnables ou si le nombre d'athlètes sélectionnés est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

Championnats de France de l'avenir (11-19/08)

La participation aux épreuves régionales est vivement recommandée.

Le championnat interrégional Piste se déroulant à Auxerre est obligatoire.

Il a été établi des minimas à réaliser pour prétendre à une sélection en équipe de BFC :

Cadets : -200m : 12''5
-Poursuite : 4'05

Cadettes : -200m : 13''5
-Poursuite : 3'10

Juniors H : -200m : 12''00
-Poursuite : 3'50''
-Kilomètre : 1'12''
- Poursuite Olympique : 4'43

Juniors D : -200m : 13''2
-Poursuite : 2'55
-500m : 40''5

Hommes : -200m : 10''5
- km : 1'10''
- Poursuite : 4'50

Dames : -200m : 12''
-500m : 39''5
-Poursuite : 4'10

La commission piste se réserve le droit de repêcher les athlètes en fonction des conditions climatiques présentes le jour du championnat.

Ces minimas peuvent être atteints au cours de toutes compétitions officielles.

Coupe de France Juniors Piste (07/05)

Sélections régionales, composées de 5 coureurs juniors hommes maximum par comité.

Et encadrement de 2 coureurs juniors dames maximum par comité

Participation à 2 épreuves maximum pour les juniors hommes.

Participation à toutes les épreuves pour les dames juniors qui sont des épreuves d'encadrement

La sélection sera effectuée en fonction des résultats obtenus sur les épreuves piste du début de saison et de l'année 2016 ainsi que sur les compétitions route et CLM.

Coupe de France de l'américaine (10/05)

Les équipes seront formées en fonction des affinités sportives et de l'expertise technique dans cette discipline particulière.